



## **Équité des genres**

### **Scierie Dion et Fils inc.**

Scierie Dion et Fils inc. s'engage à l'équité salariale, c'est-à-dire d'attribuer aux emplois typiquement féminins un salaire égal à celui des emplois masculins différents, mais équivalents, dans l'organisation.

Scierie Dion et Fils inc. met en œuvre sa politique d'équité des genres en :

- Réalisant un exercice initial d'équité salariale où il compare les emplois féminins aux emplois masculins et informe toutes les personnes salariées de son entreprise des résultats en procédant à leur affichage.
- Évaluant le maintien de l'équité salariale dans l'entreprise tous les cinq ans et procède à l'affichage des résultats. Si un écart salarial est constaté, il doit être corrigé à partir de la date de l'événement l'ayant causé.
- Affichant les postes disponibles aux hommes et aux femmes aux mêmes conditions.
- Encourageant les femmes et les hommes de son personnel à s'engager activement dans les activités décisionnelles de l'organisation.